

AMÉNAGEMENT D'HORAIRE



Les aménagements d'horaire ne conviennent pas à tout le monde.

A toi de choisir le ou les dispositif(s) de mobilité le(s) plus en accord avec ce que tu recherches.

Qu'est-ce que l'aménagement du temps de travail ?

L'aménagement du temps de travail correspond à une adaptation et une réorganisation de ses horaires. Le principe est simple: le salarié fait parvenir une demande à son employeur pour choisir ses heures d'arrivée et de départ tout en respectant la durée légale du travail et les temps de pauses méridiennes (pauses déjeuner).

Certains services territoriaux de la Polynésie française, et notamment celui de la Direction des transports terrestres a instauré un dispositif permettant à l'ensemble de ses salariés d'aménager leurs horaires de travail.

Les avantages

Comme pour le télétravail, cette forme d'organisation offre plusieurs avantages :

- **Pour le salarié :**
 - Flexibilité de l'emploi du temps (courses, enfants, loisirs, etc.).
 - Si le salarié choisit de se déplacer en heures creuses (en dehors des embouteillages): réduction des coûts liés aux frais de carburant et d'entretien.
 - Bien-être au travail, source de motivation.
- **Pour les organisations (entreprises, administrations, ou autres) :**
 - Permet de lutter contre les retards et l'absentéisme.
 - Permet de favoriser le bien-être au travail, la motivation et la performance.
 - Un atout pour le recrutement de salariés.
 - Permet d'optimiser le stationnement et de réduire les problématiques de sursaturation des flux.
- **Avantages sociaux et écologiques:**
 - Réduction de la congestion routière

**C'EST COOL HEIN, ALORS QU'ATTENDS-TU
POUR AMÉNAGER TES HORAIRES ?**

Toutes les infos utiles sur le site : challengecomobilitepolynesie.com

En partenariat avec :

